

> Pharmaciens propriétaires

Remboursement de l'abiratérone de marque Apotex pour le traitement du cancer de la prostate métastatique sensible à la castration

À partir du **26 septembre 2024**, l'**abiratérone** sera couvert pour le traitement du cancer de la prostate métastatique sensible à la castration. Pour consulter l'indication donnant droit au paiement, référez-vous à l'Annexe IV de la [Liste des médicaments](#).

Particularités

Au **26 septembre 2024**, seul l'**abiratérone** de marque **Apotex** est remboursé pour cette indication. Par conséquent, avant de nous facturer le médicament lorsque vous avez une ordonnance, vous devez vérifier dans le service en ligne [Patient et médicaments d'exception](#) quel médicament a été autorisé à votre patient : **abiratérone (acétate d')** ou **abiratérone (acétate d') – cancer de la prostate métastatique sensible à la castration**.

Si c'est l'**abiratérone (acétate d')** qui est autorisé, vous pouvez remettre l'un des produits inscrits à la *Liste des médicaments* et le facturer avec le code de facturation qui correspond au DIN du produit.

Si c'est l'**abiratérone (acétate d') – cancer de la prostate métastatique sensible à la castration** qui est autorisé, vous devez remettre le produit d'**Apotex** et facturer avec les codes de facturation 99114372 pour le 250 mg et le 99114373 pour le 500 mg.

Les produits couverts pour cette indication pourraient changer dans de futures listes. Consultez les nouvelles éditions de la *Liste des médicaments* puisque nous ne publierons pas d'infolettre à ce sujet.

Important – Abonnez-vous pour continuer de recevoir nos infolettres

À compter du **30 septembre prochain**, nos infolettres en pharmacie seront **uniquement** transmises par courriel : vous n'en recevrez plus par télécopieur. Abonnez-vous dès maintenant pour ne rien manquer au ramq.gouv.qc.ca/infolettre.

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)